



Extrait du Auto Infos

<http://auto-infos.fr/TMS-facilite-la-teletransmission,1862.html>

Nouvelles immatriculations

TMS propose un logiciel de télétransmission

- Actualités - Distribution VO -



Auto Infos

Partenaire agréé du ministère de l'Intérieur, la société TMS propose aux professionnels de l'occasion le service MiSiv.

Cette fois, c'est parti ! Le nouveau système d'immatriculation comporte, depuis le 15 octobre dernier, 2 lettres + 3 chiffres + 2 lettres pour les véhicules d'occasion. Pour l'achat d'un VO ou toute autre intervention effectuée sur la carte grise (changement d'adresse, modification technique, etc.), le passage aux nouvelles plaques est désormais obligatoire. Or, rien moins que 18 000 prestataires agréés professionnels (carrossiers, centre-autos, distributeurs, garagistes, etc.) sont chargés des formalités pour les clients* ! Si l'Association auxiliaire de l'automobile a travaillé en étroite coopération avec le ministère de l'Intérieur et les constructeurs pour proposer aux concessionnaires un système automatisé d'immatriculation des véhicules selon les nouvelles normes (Auto-Immat®), la société TMS a effectué la même démarche, il y a un an, pour pouvoir proposer aujourd'hui un logiciel de télétransmission (MiSiv**) aux marchands, négociants, indépendants, agents, carrossiers, MRA, broyeurs, déconstructeurs, réseaux, etc. « C'est le SIV en un clic à partir de leur logiciel de gestion puisque MiSiv s'interface avec tous les éditeurs du marché d'APImécanique à EBP Automobile en passant par CardiffVO ou PlanetVO », explique **Arnaud Trotignon**, directeur informatique de TMS. L'ensemble des traitements administratifs liés au SIV sont pris en charge par l'outil (déclaration d'achat, cession, etc.). Coût : 65 centimes la demande. « Nous nous rémunérons à la démarche », précise A. Trotignon. L'interfaçage permettrait d'éviter les doubles saisies et les fautes. Mais le module peut aussi simplement se brancher et fonctionner de façon autonome si le professionnel n'a pas de logiciel.

* Le 15 octobre, à 17 heures, 57 % des immatriculations par SIV avaient été réalisées par des professionnels de l'automobile contre 43 % par les préfectures.

** Renseignements : tms-misiv.fr

Photo : ministère de l'Intérieur.